



Donner vie à la Déclaration de New York

Appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF)

« Nous invitons le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à engager le dialogue avec les États et à tenir des consultations au cours des deux prochaines années avec toutes les parties prenantes concernées, afin d'évaluer l'application pratique détaillée du **cadre d'action global pour les réfugiés** et de déterminer s'il convient de le modifier ou de le perfectionner. Ces consultations devraient tirer parti de l'expérience pratique acquise dans l'application du cadre dans un nombre de situations précises. L'objectif serait d'alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil concernés, d'accroître l'autonomie des réfugiés, d'élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et d'aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. »

- Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, A/RES/71/1, Annexe 1, par. 18 (19 septembre 2016)

Importance de la Déclaration de New York

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (Déclaration de New York), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 septembre 2016, a pour but d'améliorer la manière dont la communauté internationale répond aux mouvements massifs de réfugiés et de migrants. Elle constitue une **avancée capitale pour la solidarité mondiale et la protection des réfugiés à l'heure où les déplacements atteignent des proportions sans précédent**. L'ensemble d'engagements qu'ont acceptés les États membres traduit la prise de conscience que la protection des personnes qui sont contraintes de fuir, et l'apport d'une assistance aux pays qui les accueillent, sont des responsabilités internationales partagées, qui doivent être assumées de manière plus équitable et plus prévisible. Pour plus d'informations sur la Déclaration de New York, voir : <http://www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york-pour-les-refugies-et-les-migrants.html>

Dans la Déclaration de New York, l'Assemblée générale énonce les **éléments clés d'un cadre d'action global pour les réfugiés** (« *comprehensive refugee response framework* » ou « CRRF » en anglais) visant à alléger les pressions exercées sur les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, à accroître l'autonomie des réfugiés, à élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et à aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Les principaux éléments d'une réponse globale comprennent : a) des procédures d'accueil et d'admissions rapides et suffisamment dotées en moyens ; b) un appui destiné à répondre aux besoins immédiats et permanents (comme la protection, la santé et l'éducation) ; c) une assistance pour les institutions locales et nationales et les communautés qui accueillent des réfugiés ; et d) davantage de possibilités d'apport de solutions. Pour plus d'informations sur l'application du cadre d'action global pour les réfugiés dans divers contextes, voir <http://www.unhcr.org/fr/cadre-daction-global-pour-les-refugies.html>

La Déclaration de New York demande au HCR **d'élaborer et d'amorcer l'application du CRRF dans diverses situations**, en étroite coordination avec les États concernés, et d'autres entités compétentes des Nations Unies et parties prenantes. La Déclaration envisage l'application pratique du CRRF dans différents pays et contextes. L'application pratique du CRRF servira de base à la préparation d'un pacte mondial sur les réfugiés, qui devra être intégré au rapport annuel que le Haut Commissaire soumettra à l'Assemblée générale en 2018. Pour plus d'informations sur le pacte mondial sur les réfugiés et les préparatifs du HCR dans cette perspective, voir www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.html

Une approche multipartite, engageant l'ensemble de la société

« Un cadre d'action global pour les réfugiés [doit faire] participer ... des autorités nationales et locales, des organisations internationales, des institutions financières internationales, des organisations régionales, des mécanismes de coordination régionale et de partenariat, les partenaires de la société civile, notamment des organisations confessionnelles et des universités, des entités du secteur privé et des réfugiés eux-mêmes. »
[Déclaration de New York, Annexe 1, par. 2]

Mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés

Le Haut Commissaire a mis en place une **équipe spéciale chargée d'élaborer et d'amorcer le CRRF dans un éventail de situations**. Cette équipe comprend du personnel du HCR, ainsi que des membres de la société civile, du secteur privé et de la communauté du développement.

L'élaboration du CRRF peut s'entendre comme un cycle comportant trois aspects :

1. **Des consultations** avec les parties prenantes concernées
2. **L'application pratique** dans un éventail de pays et de situations spécifiques
3. **Une évaluation** et un perfectionnement, afin de servir de base au pacte mondial sur les réfugiés.

1. *Des consultations avec les parties prenantes concernées (septembre 2016 – en cours)*

Depuis septembre 2016, le HCR a entamé de larges consultations sur le CRRF avec les États membres, la société civile, le secteur privé, les entités compétentes des Nations Unies, des partenaires du développement, des institutions financières internationales et d'autres parties prenantes.

Les modèles d'action et les réseaux consultatifs sur les réfugiés existants continueront le plus possible d'être utilisés aux niveaux local, national, régional et mondial. Cette démarche reflète la nature du CRRF, qui n'est pas un nouveau mécanisme de coordination mais s'appuie au contraire sur des mécanismes existants tels que les plans de réponse humanitaire (HRP), les plans de réponse pour les réfugiés (PRR), le Modèle de coordination pour les réfugiés, ainsi que les processus de développement mis en place par les Nations Unies (comme les Cadres d'aide au développement des Nations Unies), les États membres, les organisations régionales et les institutions financières internationales.

Le HCR organise des réunions d'information régulières à la fois sur le CRRF et sur le pacte mondial sur les réfugiés avec les États membres, des organisations internationales, des ONG et les entités compétentes des Nations Unies à Genève, à New York et sur le terrain. Bien que basée au Siège du HCR, à Genève, l'équipe spéciale chargée du CRRF se rend régulièrement dans des pays où le CRRF est appliqué et engage le dialogue avec les États membres à travers des points focaux désignés.

En outre, un Groupe consultatif informel, composé de présidents passés et futurs du Comité exécutif du HCR, fait part d'orientations et de son expertise pour l'élaboration du CRRF et apporte son appui aux consultations régionales.

Parallèlement à ces consultations mondiales permanentes, le HCR a mis en place des consultations approfondies au niveau national dans les pays et les situations où le CRRF est en cours de déploiement, y compris avec les autorités locales et centrales et les acteurs du développement sur le terrain.

En 2017, les Consultations annuelles du HCR avec les ONG, en juin, le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, en décembre, et une série de cinq discussions thématiques spécialement organisées entre juillet et décembre, ont été consacrés au CRRF, à sa mise en œuvre et à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés. Tout au long de l'application du CRRF et des préparatifs en vue du pacte mondial, le HCR assure une coordination étroite avec les processus dirigés par New York et recherche des occasions de débattre dans les forums pertinents, y compris lors d'événements majeurs organisés par la société civile, le secteur privé et la communauté du développement.

2. Application pratique du cadre dans un éventail de pays et de situations spécifiques (décembre 2016 – en cours)

Le HCR travaille avec les États membres et ses partenaires locaux, nationaux et internationaux afin d'appliquer le CRRF dans un éventail de contextes spécifiques. À ce jour, le CRRF est appliqué dans 13 pays et situations : le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama se sont regroupés dans le cadre d'une approche régionale, le Cadre global régional de protection et de solutions (CRPSF en anglais, ou MIRPS en espagnol). En Afrique, sept pays appliquent le CRRF, à savoir : Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Somalie, et la Zambie. Le CRRF est également mis en œuvre comme réponse régionale à la situation des réfugiés somaliens sous la direction de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Pour garantir une diversité géographique, le HCR et les États membres continuent à explorer des possibilités de déploiement du CRRF dans d'autres pays et régions.

Si la Déclaration de New York ne précise pas la manière dont les pays et les situations doivent être sélectionnés, les facteurs à prendre en compte sont notamment :

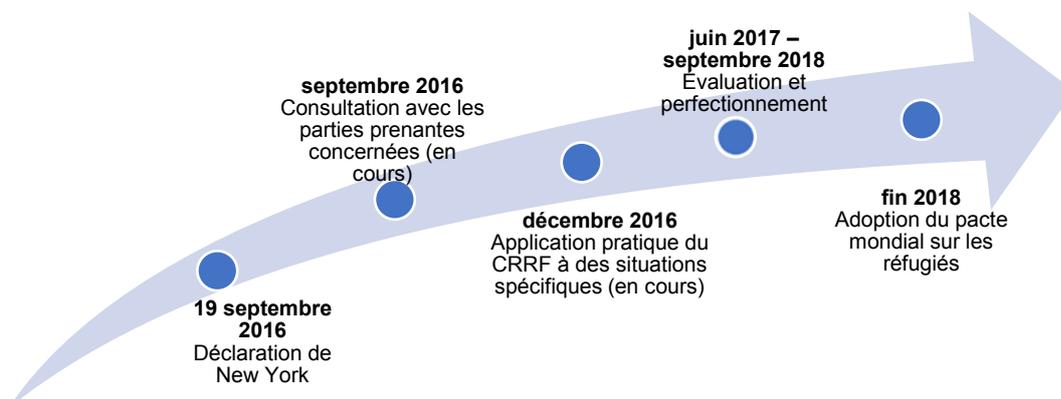
- L'accord et l'engagement actif de ou des États en question ;
- Le potentiel de progrès et d'enseignements à retirer par rapport à un ou plusieurs des objectifs du CRRF ;
- La diversité des acteurs de la société civile (par exemple, ONG humanitaires et de développement, secteur privé, milieux universitaires, médias) pouvant contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'expérimentation ; et
- L'« éventail de situations », y compris la diversité régionale et l'existence de diverses phases (nouvelle situation d'urgence, situation établie, situation prolongée).

3. Évaluation et perfectionnement (juin 2017 – septembre 2018)

Alors qu'il continue d'être appliqué dans divers contextes, le HCR évalue et perfectionne actuellement le CRRF en collaboration avec les États membres, les principaux partenaires et les parties prenantes. À compter du second trimestre 2017, le processus d'évaluation et de perfectionnement permettra de procéder à des ajustements en temps réel et de poursuivre l'application du CRRF dans divers contextes.

Reconnaissant qu'un travail important sur de nombreux éléments du CRRF est déjà en cours dans de nombreux autres domaines – par exemple, pour la prévention et l'intervention en matière de violence sexuelle et sexiste, ou l'innovation dans l'apport de l'assistance, comme les interventions en espèces – le HCR a cherché à inclure les principaux enseignements thématiques retirés de pays qui ne sont pas officiellement considérés comme des pays de déploiement lors de l'évaluation et du perfectionnement du CRRF.

Ce processus d'évaluation et de perfectionnement est déterminant pour l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés. Les bonnes pratiques et les enseignements retirés seront des composantes cruciales des discussions thématiques, du processus de bilan et de l'élaboration de la proposition du Haut Commissaire en vue du pacte mondial sur les réfugiés, comme il est exposé dans la feuille de route pour un pacte mondial sur les réfugiés, voir : www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.html. À partir de février 2018, une série de consultations formelles avec les États membres sera organisée à Genève afin de discuter du programme d'action qui constituera une partie essentielle du pacte mondial sur les réfugiés. La feuille de route relative aux consultations formelles peut être consultée à l'adresse : <http://www.unhcr.org/fr/consultations-formelles-sur-le-pacte-mondial-sur-les-refugies>



Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe spéciale chargée des réponses globales, basée au Siège du HCR, à Genève : hqcr@unhcr.org

Dernière mise à jour : février 2018